



ATTESTATION DE VOCATION NON AGRICOLE DEFINITIVE

LE WALI DE LA REGION DE RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER

Vu le décret n° 02-04-683 en date du 29 décembre 2004 relatif à la Commission Régionale chargée de certaines opérations foncières, notamment l'article 11;

Vu la demande formulée par la société ... à l'effet d'obtenir une Attestation de Vocation Non Agricole définitive, déposée auprès du Centre Régional d'Investissement de la Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër ;

Vu l'Attestation de Vocation Non Agricole sous Réserve n° 7945 du 21 novembre 2008 délivrée par le Wali de la région de Rabat -Salé- Zémour-Zaër.

Vu le PV de la Commission de Constat de Valorisation réunie le ..., qui a confirmé la réalisation du projet ;

ATTESTE

Que la propriété objet de TF n° ... d'une superficie globale de ..., sise à la Commune de ..., est appelée à perdre définitivement sa vocation agricole.

La présente attestation est délivrée à la société ... » pour servir et valoir ce que de droit.

Rabat, le :